



## Liste des comités pour l'appel de candidature

1. Comité sur les marchés publics des ministères et organismes
2. Comité sur les marchés publics des municipalités
3. Comité sur la concertation avec la SQI
4. Comité sur le logement abordable
5. Comité sur les communications et la promotion
6. Comité sur la vision d'avenir de la pratique privée
7. Comité sur la documentation type pour la pratique privée
8. Comité sur la formation pour les architectes en pratique privée

---

## Deux autres comités de l'association sont réservés aux administrateurs :

1. Comité de gouvernance, éthique et ressources humaines
2. Comité d'audit et stratégie



## Comité sur les marchés publics des ministères et organismes

### Mandat

Le comité est consultatif. En cohérence avec le plan stratégique de l'AAPPQ, il propose des orientations :

- Concernant le maintien d'un mode d'adjudication favorisant la concurrence et la réalisation de projets de qualité par les ministères et organismes.
- Concernant, s'il y a lieu, un mode d'adjudication sur la base d'une approche qualité / prix équilibrée, ne donnant pas de prépondérance au prix dans la sélection des professionnels par les ministères et organismes.
- Concernant, s'il y a lieu, l'adjudication sur la base du plus bas prix par les ministères et organismes.
- Concernant la révision du *Tarif d'honoraires pour services professionnels rendus au gouvernement par des architectes* (le Décret), l'indexation des taux horaires de ce décret ou le remplacement du Décret par un nouveau Guide de référence sur les tarifs et les services des architectes.
- Concernant l'utilisation de documents d'appels d'offres et contractuels équilibrés (non abusifs) par les ministères et organismes.

### Composition

- Présidence : le comité est présidé par un.e membre du Conseil d'administration de l'AAPPQ
- Personnes-ressources : la direction générale et la chargée de communication et de concertation de l'AAPPQ agissent comme personnes-ressources
- Membres : une diversité d'associé.es de firmes membres (diversité de taille de firme, diversité géographique, diversité générationnelle et de genre, diversité de type de mandat, etc.)

### Compétences recherchées

- Compétences reconnues et pertinentes pour le mandat du comité
- Esprit de collaboration

### Durée du Mandat

Le mandat des membres du comité est d'une durée de deux ans, renouvelable.

### Fréquence des rencontres

Une ou deux réunions par année. Exceptionnellement et avec l'accord des membres, les réunions pourraient être plus fréquentes si un enjeu prioritaire se présente.

**\*Le mandat pourrait être ajusté en fonction du prochain plan stratégique de l'AAPPQ.**



## Comité sur les marchés publics des municipalités

### Mandat

Le comité est consultatif. En cohérence avec le plan stratégique de l'AAPPQ, il propose des orientations :

- Pour améliorer les conditions de pratiques dans les mandats en architecture octroyés par les municipalités.
- Agit comme groupe témoin pour documenter les problématiques liées aux conditions de pratiques dans les municipalités et proposer de bonnes pratiques.

### Composition

- Présidence : le comité est présidé par un.e membre du Conseil d'administration de l'AAPPQ
- Personnes-ressources : la direction générale et la chargée de communication et de concertation de l'AAPPQ agissent comme personnes-ressources
- Membres : une diversité d'associé.es de firmes membres (diversité de taille de firme, diversité géographique, diversité générationnelle et de genre, diversité de type de mandat, etc.)

### Compétences recherchées

- Compétences reconnues et pertinentes pour le mandat du comité
- Esprit de collaboration

### Durée du Mandat

Le mandat des membres du comité est d'une durée de deux ans, renouvelable.

### Fréquence des rencontres

Une ou deux réunions par année. Exceptionnellement et avec l'accord des membres, les réunions pourraient être plus fréquentes si un enjeu prioritaire se présente.

**\*Le mandat pourrait être ajusté en fonction du prochain plan stratégique de l'AAPPQ.**



## Comité sur la concertation avec la SQI

### Mandat

Le Comité sur la concertation avec la SQI est consultatif. En cohérence avec le plan stratégique de l'AAPPQ, il propose des orientations :

- Pour améliorer les conditions de pratiques dans les projets réalisés avec la SQI.
- Il agit comme groupe témoin pour documenter les problématiques portant sur divers sujets abordés avec la SQI, en fonction des ordres du jour évolutifs, et pour proposer des solutions.
- Pour définir les services, les livrables et l'approche de rémunération pour les mandats en modélisation des données du bâtiment (BIM).

### Composition

- Présidence : le comité est présidé par un.e membre du Conseil d'administration de l'AAPPQ
- Personnes-ressources : la direction générale et la chargée de communication et de concertation de l'AAPPQ agissent comme personnes-ressources
- Membres : une diversité d'associé.es de firmes membres (diversité de taille de firme, diversité géographique, diversité générationnelle et de genre, diversité de type de mandat, etc.)

### Compétences recherchées

- Compétences reconnues et pertinentes pour le mandat du comité
- Esprit de collaboration

### Durée du Mandat

Le mandat des membres du comité est d'une durée de deux ans, renouvelable.

### Fréquence des rencontres

De deux à quatre réunions par année. Exceptionnellement et avec l'accord des membres, les réunions pourraient être plus fréquentes en fonction des sujets à l'ordre du jour des échanges avec la SQI et des sous-comités pourraient se former.

**\*Le mandat pourrait être ajusté en fonction du prochain plan stratégique de l'AAPPQ.**



## Comité sur le logement abordable

### Mandat

En cohérence avec le plan stratégique de l'AAPPQ, il propose des orientations :

- Pour améliorer les conditions de pratiques dans les projets de logements abordables encadrés par la Société d'habitation du Québec (SHQ), la ville de Montréal et la Société Canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ;
- Il agit comme groupe témoin pour documenter les problématiques impactant les conditions de pratique et la qualité architecturale des projets de logements abordables.

### Composition

- Présidence : le comité est présidé par un.e membre du Conseil d'administration de l'AAPPQ
- Personnes-ressources : la direction générale et la chargée de communication et de concertation de l'AAPPQ agissent comme personnes-ressources
- Membres : une diversité d'associé.es de firmes membres (diversité de taille de firme, diversité géographique, diversité générationnelle et de genre, diversité de type de mandat, etc.)

### Compétences recherchées

- Compétences reconnues et pertinentes pour le mandat du comité
- Esprit de collaboration

### Durée du Mandat

Le mandat des membres du comité est d'une durée de deux ans, renouvelable.

### Fréquence des rencontres

Une ou deux réunions par année. Exceptionnellement et avec l'accord des membres, les réunions pourraient être plus fréquentes si un enjeu prioritaire se présente.

**\*Le mandat pourrait être ajusté en fonction du prochain plan stratégique de l'AAPPQ.**



## Comité sur les communications et la promotion

### **Mandat**

Le Comité sur les communications et la promotion est consultatif. Il fait des propositions, en cohérence avec le plan stratégique de l'AAPPQ, pour bonifier le plan de communication de l'Association et les outils qui seront développés pour promouvoir le rôle et la valeur ajoutée des architectes en pratique privée, essentiellement auprès du grand public et pour accroître le nombre de firmes adhérentes et leur sentiment d'appartenance.

- Il agit comme groupe témoin pour alimenter la direction des communications sur les messages à développer en fonction de leur réalité, dans une perspective de représenter l'ensemble des firmes membres.
- Il propose des actions ou des outils pour promouvoir les firmes d'architecture.
- Il alimente la direction des communications avec des exemples, projets ou cas concrets permettant d'illustrer le rôle et la valeur ajoutée des bureaux d'architecte.

L'adoption du plan de communication relève du conseil d'administration de l'Association.

### **Composition**

- Présidence : le comité est présidé par un.e membre du Conseil d'administration de l'AAPPQ
- Personnes-ressources : la direction des communications et la chargée de communication et de concertation de l'AAPPQ agissent comme personnes-ressources
- Membres : une diversité d'associé.es de firmes membres (diversité de taille de firme, diversité géographique, diversité générationnelle et de genre, diversité de type de mandat, etc.)

### **Compétences recherchées**

- Posséder un intérêt pour le mandat du comité
- Esprit de collaboration

### **Durée du Mandat**

Le mandat des membres du comité est d'une durée de deux ans, renouvelable.

### **Fréquence des rencontres**

Une ou deux réunions par année. Exceptionnellement et avec l'accord des membres, les réunions pourraient être plus fréquentes si un enjeu prioritaire se présente.

**\*Le mandat pourrait être ajusté en fonction du prochain plan stratégique de l'AAPPQ.**



## Comité sur la vision d'avenir de la pratique privée

### Mandat

Le Comité avenir de la profession de la pratique privée est consultatif. Il vise une réflexion commune et concertée ; cible les enjeux ; propose des stratégies permettant d'influencer positivement la pratique privée des prochaines années. En cohérence avec le plan stratégique de l'AAPPQ, le Comité Avenir de la profession de la pratique privée :

- Agit comme groupe témoin et comme cellule de réflexion sur l'avenir et l'évolution de la profession.
- Identifie les enjeux ainsi que les opportunités d'adaptation positive de la pratique privée au sein de l'industrie.
- Réfléchit sur les nouvelles pratiques et l'ère du numérique.
- Propose des actions et des pistes de solution permettant de définir l'avenir de la profession.
- Documente l'évolution des firmes, le rôle de l'architecte dans la société et les outils de pratique.
- Examine et analyse des pratiques avant-gardistes (recherches universitaires, centres de recherches indépendants, formation, enseignement, etc.)

### Composition

- Présidence : le comité est présidé par un.e membre du Conseil d'administration de l'AAPPQ
- Personne-ressource : la chargée de communication et de concertation de l'AAPPQ agit comme personne-ressource
- Membres : une diversité d'associé.es de firmes membres (diversité de taille de firme, diversité géographique, diversité générationnelle et de genre, diversité de type de mandat, etc.)

### Compétences recherchées

- Posséder un intérêt pour le mandat du comité
- Esprit de collaboration

### Durée du Mandat

Le mandat des membres du comité est d'une durée de deux ans, renouvelable.

### Fréquence des rencontres

Environ 5 rencontres par année. Exceptionnellement et avec l'accord des membres, les réunions pourraient être plus fréquentes si un enjeu prioritaire se présente et des sous-comités pourraient se former.

**\*Le mandat pourrait être ajusté en fonction du prochain plan stratégique de l'AAPPQ.**



## Comité sur la documentation type pour la pratique privée

### **Mandat**

Le Comité sur la documentation type pour la pratique privée est consultatif. Il propose des orientations pour la préparation de divers documents qui seront fournis aux architectes en pratique privée ; les membres du comité sont appelés à documenter les besoins, à lire et à commenter différents projets de documents types et leur mise à jour (exemple : contrat standard, entente de consortium, annexe sur les services rendus en BIM, etc.) ; la préparation des différents documents relève de la direction générale de l'Association.

### **Composition**

- Présidence : le comité est présidé par un.e membre du Conseil d'administration de l'AAPPQ
- Personnes-ressources : la direction générale et la chargée de communication et de concertation de l'AAPPQ agissent comme personnes-ressources
- Membres : une diversité d'associé.es de firmes membres (diversité de taille de firme, diversité géographique, diversité générationnelle et de genre, diversité de type de mandat, etc.)

### **Compétences recherchées**

- Posséder un intérêt pour le mandat du comité
- Esprit de collaboration

### **Durée du Mandat**

Le mandat des membres du comité est d'une durée de deux ans, renouvelable.

### **Fréquence des rencontres**

Une ou deux réunions par année. Exceptionnellement et avec l'accord des membres, les réunions pourraient être plus fréquentes si la préparation d'un document type nécessite plusieurs itérations et des sous-comités pourraient se former.



## Comité sur la formation pour les architectes en pratique privée

### Mandat

Le Comité sur la formation et les événements est consultatif. Il propose des orientations pour les activités de formation et événements de l'Association ; l'organisation et la mise en œuvre de ces activités relèvent de la direction générale de l'Association.

En cohérence avec le plan stratégique de l'AAPPQ, le comité sur la formation et les événements :

- Tient compte de l'expression de besoins d'une diversité de firmes membres (taille, marchés, territoire).
- Tient compte de la complémentarité de la mission de l'AAPPQ avec les autres organismes du secteur qui offrent une programmation de formations et d'événements.
- Propose des orientations pour la programmation à long et à moyen terme des formations et des événements de l'Association.
- Propose des orientations pour la planification annuelle des formations et des événements de l'Association.
- Propose le thème du forum sur les marchés publics et l'architecture.

### Composition

- Présidence : le comité est présidé par un.e membre du Conseil d'administration de l'AAPPQ
- Personnes-ressources : le Coordonnateur développement, événements et partenariats et la chargée de communication et de concertation de l'AAPPQ agissent comme personnes-ressources
- Membres : une diversité d'associé.es de firmes membres (diversité de taille de firme, diversité géographique, diversité générationnelle et de genre, diversité de type de mandat, etc.)

### Compétences recherchées

- Posséder un intérêt pour le mandat du comité
- Esprit de collaboration

### Durée du Mandat

Le mandat des membres du comité est d'une durée de deux ans, renouvelable.

### Fréquence des rencontres

Une ou deux réunions par année. Exceptionnellement et avec l'accord des membres, les réunions pourraient être plus fréquentes si un enjeu prioritaire se présente et des sous-comités pourraient se former.